

# Transport à la demande

- 👤 Personnes âgées de 70 ans et plus
- 📍 Habitants du Grand Charolais
- ⊕ Déplacements pour motif médical

**SERVICE SUR RENDEZ-VOUS**

Le Grand Charolais propose un service de Transport à la demande sur les 44 communes de son territoire

**Vous souhaitez en bénéficier ? Faites votre demande d'adhésion !**  
*(informations au verso)*



[www.legrandcharolais.fr](http://www.legrandcharolais.fr)



La communauté de communes Le Grand Charolais agit pour la mobilité de ses habitants; à travers plusieurs services comme le Transport à la demande.

## COMMENT BÉNÉFICIER DU TRANSPORT À LA DEMANDE ?

**Vous êtes habitants du Grand Charolais ? Vous avez 70 ans ou plus ?**

**Vous vous déplacez pour motif médical ou pour rendre visite à un conjoint hospitalisé ?**

- Demandez votre dossier d'adhésion par téléphone : 09 71 16 95 95  
Ou téléchargez votre dossier sur [www.legrandcharolais.fr](http://www.legrandcharolais.fr) (rubrique Transport à la demande)
- Renvoyez votre dossier rempli ainsi que le règlement intérieur signé
- Au bout de 5 à 10 jours, vous recevrez une carte personnelle pour accéder au service

## HORAIRES & TARIFS

📅 Sur rendez-vous, **du lundi au vendredi de 8h à 18h** (hors jours fériés)

🕒 Réservez votre trajet **au moins 24h à l'avance**

📞 En cas d'empêchement, annulez votre trajet **au moins 2h à l'avance**

- 3 € pour un trajet de moins de 5 km
- 6 € pour un trajet de 5 à 14 km
- 9 € pour un trajet de 15 à 24 km
- 12 € pour un trajet de 25 à 34 km
- 15 € pour un trajet de 35 à 44 km
- 18 € pour un trajet de plus de 45 km

→ **NB : un aller-retour correspond à deux trajets**

→ **Habitant de Paray-le-Monial, prenez « Le PLM » pour vos rendez-vous sur la commune**

## POUR QUELS MOTIFS ?

Le service de **Transport à la demande** du Grand Charolais concerne uniquement les déplacements pour :

- **Motif médical personnel :** médecin généraliste ou spécialiste, soins dentaires, kinésithérapeute, pédicure-podologue, orthoptiste, orthophoniste, ostéopathe, psychomotricien  
(en dehors des transports pris en charge par la Sécurité sociale)
- **Visite du conjoint :** à l'hôpital, en centre de rééducation ou en Ehpad



[www.legrandcharolais.fr](http://www.legrandcharolais.fr)

